

Philippe Jouin a monté un syndicat FO chez Eurocoustic et il en a fait la première organisation syndicale dans l'entreprise, «*un résultat qui fait plaisir!*», se réjouit-il. **P. 8**



DOUX : NADINE HOURMANT, DSC FO, DÉNONCE UN IMMENSE GÂCHIS **P. 4**

LA CONFÉDÉRATION APPORTE TOUT SON SOUTIEN À LA POURSUITE DE LA GRÈVE DES CHEMINOTS **P. 5**

FO HEBDO
N° 3282

Du 30 mai
au 5 juin 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Avis de tempête sur les prestations sociales

ÉVÉNEMENT P. 2-3

COUPES Un rapport du ministère de l'Économie propose de durcir les critères d'attribution des aides sociales.

CIBLES Personnes âgées dépendantes, locataires, handicapés, demandeurs d'emploi et étudiants sont les principaux visés.

CONTRADICTION Deux ministres ont minimisé le document de Bercy, mais le projet de budget 2019 sera un moment de vérité.



Manifestation des agents de la fonction publique le 22 mai 2018 à Paris.

© F. BLANC



Négociateur, contracter : des pratiques constructives intrinsèques à Force Ouvrière

Éditorial

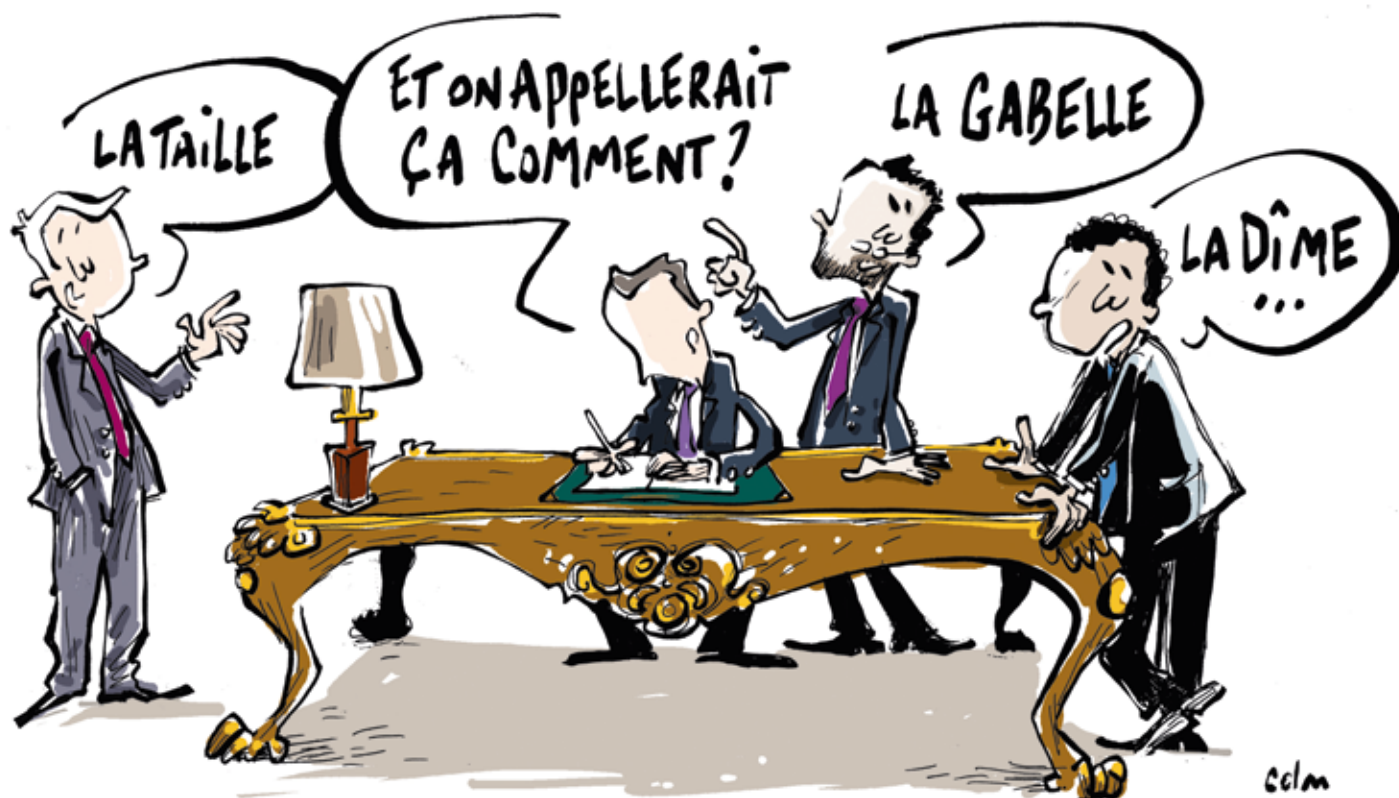
par Pascal Pavageau

La pratique contractuelle et conventionnelle, à laquelle notre organisation est depuis toujours profondément attachée, a permis d'aboutir à des avancées considérables pour les travailleurs, en ouvrant la voie à la libre négociation des salaires, des cadres d'emploi et des

conditions de travail. Être constructif, pour Force Ouvrière, c'est instaurer le rapport de force en amont, en prenant part aux discussions et souvent en les initiant, pour faire valoir nos revendications, contrer les mesures que nous jugeons mauvaises et obtenir de

nouveaux droits. Parce qu'il n'est pas dans notre habitude de pratiquer la « chaise vide », nous sommes présents là où il le faut pour faire entendre notre voix et ainsi celle des travailleurs. Évidemment, la négociation comme la concertation ne signifient pas l'acceptation.

Force Ouvrière ne signe un accord ou ne soutient une mesure que s'ils sont synonymes de progrès social et apportent plus de droits et protections. À l'inverse, nous refusons de cautionner des reculs; auquel cas nous contestons, y compris par la mobilisation et la grève. En ce sens, réfléchir et travailler à de nouvelles formes d'actions, comme nous l'avons décidé à l'issue du dernier Congrès confédéral, doit nous permettre d'innover et d'être encore plus efficaces pour faire **Suite page 3**



Les plus vulnérables dans le collimateur de Bercy

Un document de la direction du budget, révélé par *Le Monde*, propose des coupes dans les prestations sociales. Inacceptable pour Force Ouvrière, qui dénonce une « *politique inégalitaire* ».

L'austérité à tout prix ? Les aides sociales constituent « *un poids croissant* » pour les finances publiques, de l'ordre de 26 % des dépenses, et il conviendrait de les revoir à la baisse : c'est ce que préconise une note interne de la direction du budget, intitulée « *Transformer les prestations sociales* », et dévoilée par *Le Monde* le 18 mai.

Parmi des dispositions draconiennes, Bercy envisage de ne plus indexer les minima sociaux, dont le minimum vieillesse, sur l'évolution des prix. La prise en compte du patrimoine dans le calcul de certaines allocations est à l'étude, notamment pour l'Allo-

cation personnalisée pour l'autonomie (APA), destinée aux personnes âgées dépendantes. L'APA pourrait ainsi être reciblée « *sur les publics prioritaires* » (sic). Quant à l'Allocation adulte handicapé (AAH), il conviendrait de « *revoir périodiquement le stock de bénéficiaires* », et « *d'inciter à la reprise d'activité* ». Bercy propose en outre de durcir les conditions d'accès aux APL (Aides personnalisées au logement) et aux bourses étudiantes accordées sur critères sociaux.

FO DÉNONCE UNE POLITIQUE INÉGALITAIRE, AVEC UNE LOGIQUE DU CHACUN POUR SOI.

L'aide aux chômeurs en fin de droits ciblée

L'aide aux chômeurs en fin de droits est également ciblée, avec la refonte de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) et du RSA. Le 20 mai, le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire, a en effet estimé qu'« *à partir du moment où nous réussissons à créer des postes dans le secteur privé, [...] il peut être légitime de réduire la politique sociale sur l'emploi* ».

Ballon d'essai ou couac gouvernemental ? Gérald Darmanin et Agnès Buzyn, respectivement ministres des Comptes publics

et de la Santé, ont assuré les jours suivants qu'il n'y aurait pas de remise en cause des aides sociales. Le gouvernement n'a toutefois pas dévoilé ses intentions en la matière. Réduire les dépenses publiques coûte que coûte reste son credo, y compris en s'attaquant aux droits des personnes les plus vulnérables ou les moins chanceuses, comme en atteste le projet de réduire les aides sociales, qui figure aussi au menu des travaux du groupe d'experts

CAP 22. « *C'est une politique inégalitaire, avec une logique du chacun pour soi* », a fustigé Pascal Pavageau. Le secrétaire général de

FO a invité le gouvernement à se pencher sur les 110 milliards d'euros d'aides publiques versées chaque année aux entreprises. Et à en faire une évaluation. Car leur impact sur les créations d'emplois n'a jamais été chiffré. ▀

110 milliards
C'est le montant en euros des aides publiques versées chaque année aux entreprises.

L'État a encore trop dépensé en 2017 estime la Cour des comptes

Un récent rapport de la Cour des comptes juge sévèrement le budget de l'État pour 2017. Le déficit a atteint 67,7 milliards d'euros contre les 69,3 milliards prévus... Encore trop assène la Cour. « Pour que le poids de la dette de l'État dans le PIB soit simplement stabilisé, il aurait fallu que le déficit soit inférieur de près de 22 milliards d'euros à celui constaté en 2017. » Or il est « quasi stable depuis trois ans », se lamentent les magistrats, expliquant que l'amélioration « très faible » provient de l'apport de recettes fiscales plus importantes, générées par une croissance plus forte (+2,2 % contre 1,5 % initialement), cela combiné à des dépenses qui ont marqué une « progression rapide ». Si l'audit des finances publiques demandé par le nouvel exécutif en juin dernier a débouché sur la décision du gouvernement de nouvelles mesures d'économies,

se réjouit la Cour, malgré cela, note-t-elle, il a fallu financer certaines dépenses supplémentaires pour 2017. L'an dernier, indique encore le rapport, les dépenses fiscales de l'État ont atteint 93 milliards d'euros, « en progression de 5,4 milliards d'euros » sur un an, cela en tenant compte du cadeau CICE accordé aux entreprises, soit un poids d'environ 20 milliards en 2017.

FO condamne cette logique d'austérité budgétaire

La Cour pointe par ailleurs la « forte hausse » des dépenses de personnel dans les ministères. L'an dernier, cette progression était « supérieure à celle du total des six dernières années ». Le rapport rappelle que l'État a accru « en priorité » ses recrutements dans les secteurs de l'Intérieur, de la Justice et de l'Éducation depuis 2015. Depuis les attentats

notamment, l'État a dû augmenter les effectifs des secteurs de la sécurité, souffrant de carences, comme les autres, au niveau des effectifs. La Cour pointe aussi un « dynamisme de mesures générales »... Certes, les agents ont décroché – au prix d'un conflit – une hausse des salaires indiciaires, mais minime et versée en deux temps : +0,6 % en juillet 2016 et +0,6 % en février 2017. Cette revalorisation, qui faisait suite à un gel des salaires depuis 2010, n'a pas permis de résorber la perte de pouvoir d'achat des agents, 16 % depuis 2000. Dans sa résolution générale en avril dernier, le Congrès confédéral de FO soulignait son rejet de « la pratique de l'austérité budgétaire », de « cette logique consistant à sacrifier les dépenses publiques, faite au nom d'un engagement de réduction de l'endettement public au mépris des travailleurs nullement responsables ». ■ VALÉRIE FORGERONT

Commission exécutive de FO : créer les conditions d'une action commune

La nouvelle Commission exécutive de FO, qui s'est réunie le 23 mai, propose de créer « les conditions d'une action commune », contre la remise en cause du modèle social et républicain. Cette orientation, destinée à préserver les droits et statuts collectifs des salariés, s'inscrit dans le mandat donné par les 3500 délégués FO du 24^e Congrès confédéral, réuni à Lille du 23 au 27 avril dernier.

Les travailleurs du privé et du public partagent « le constat de politiques mises en œuvre pour une minorité – les premiers de cordée – et laissant sur le bas-côté l'immense majorité », déclare la CE. Ces politiques se traduisent par « la persistance de l'austérité », « la modération salariale, et plus largement la non-redistribution des richesses ». Pour FO, la détermination des cheminots et la mobilisation de la

fonction publique le 22 mai « constituent un signal fort » : « L'heure est à la résistance et à l'action. »

C'est pourquoi la CE « propose aux autres organisations syndicales et de jeunesse de rechercher la plus grande unité possible pour créer dès à présent les conditions d'une action commune et d'un rapport de force interprofessionnel, y compris par la grève ». ■

F. L.

aboutir les revendications des travailleurs.

Face à la défiance et aux tentatives de contournement dont font l'objet l'ensemble des contrepoids et contre-pouvoirs du pays, la démocratie sociale exige que toute leur place soit donnée aux interlocuteurs sociaux et que soient réhabilités l'action syndicale comme le paritarisme. Nous ne pouvons accepter la vision tronquée du dialogue que veut imposer le gouvernement, exhortant au consensus social ou à l'urgence impérieuse, et se retranchant derrière un semblant de concertation. Force Ouvrière travaille sur un agenda et des sujets méritant, selon nous, des négociations interprofessionnelles.

Nous les proposerons aux autres organisations syndicales et patronales, une fois ces dernières au complet : nous n'avons pas à dépendre d'injonctions gouvernementales encadrées pour nous réunir et négocier ! La force de notre organisation est de ne dépendre de quiconque, si ce n'est de ses adhérents : notre indépendance nous préserve de toute intégration aux rouages de l'appareil étatique comme de l'entreprise, loin d'une logique d'accompagnement ou de cogestion. Là où l'exécutif s'éloigne des aspirations et des besoins des travailleurs, Force Ouvrière compte, plus que jamais, porter leurs attentes légitimes, basées sur des réalités quotidiennes toujours plus dégradées. On ne peut revendiquer sans avoir les pieds sur terre, et plus les racines sont profondes, plus les branches sont porteuses. ■

PASCAL PAVAGEAU,
SECRETARE GÉNÉRAL
@PascalPavageau sur Twitter

En bref

GRANDE DISTRIBUTION

FO exige de Carrefour des reclassements pour les ex-Dia

Sur les 272 magasins Carrefour proximité (ex-Dia) mis sur le marché par le groupe fin janvier, seule une cinquantaine ferait l'objet d'une offre de reprise. Le nombre exact sera donné en CCE le 4 juin. Cyril Boulay, DSC FO chez Carrefour proximité, s'inquiète pour l'emploi des 2263 salariés concernés, dont seuls 89 ont été jusqu'à présent reclassés.

BANQUE

Manifestation des salariés de la Caixa

Au 39^e jour de grève, à l'appel notamment de FO, les salariés de la succursale française de la banque publique portugaise CGDD, se heurtant toujours au refus de la direction française de négocier, ont manifesté devant l'ambassade du Portugal le 25 mai. En 2017, l'État portugais a obtenu de Bruxelles l'autorisation de recapitaliser la banque en échange du plan de restructuration qui menace aujourd'hui les 540 emplois de cette succursale, pourtant bénéficiaire.

MÉTALLURGIE

Mobilisation européenne pour les emplois

FO Métaux a appelé les salariés d'Alstom et de Siemens Mobility à un rassemblement le 30 mai devant l'usine d'Alstom, dans le cadre d'une journée d'action européenne. Huit mois après l'annonce d'une possible fusion des deux entreprises, les syndicats demandent aux directions de garantir tous les emplois et tous les sites européens en entamant des négociations avec les syndicats.

Doux : Nadine Hourmant en colère

AGROALIMENTAIRE Le 18 mai, la justice a choisi le consortium emmené par LDC (Poulets de Loué) pour reprendre le volailler Doux, placé en liquidation début avril. Ces sociétés vont conserver 811 des 1165 emplois du groupe et proposer des reclassements pour les autres. Nadine Hourmant, DSC FO, dénonce un immense gâchis.

Bien que la justice ait désigné le repreneur le mieux-disant en termes d'emploi (LDC), Nadine Hourmant, déléguée centrale FO chez Doux, ne décolère pas. « À cause d'erreurs de gestion et de choix stratégiques, Doux n'existe plus, dénonce-t-elle. Le groupe a reçu beaucoup d'aides publiques et il n'y a jamais eu de contrôle de leur utilisation. Les dirigeants restent impunis et derrière ce sont les salariés qui trinquent, j'en ai ma claque. »

Dans un communiqué commun, le gouvernement et la Région Bretagne se félicitent d'une « reprise exemplaire », qui propose une solution pour tous les emplois. « On ne peut pas entendre ça ! Sur mon site à Châteaulin, 79 CDI sur 453 doivent partir, et ils sont remontés à trente ans d'ancienneté, ils savent ce que c'est trente ans dans la même boîte ? », poursuit-elle.

Nadine Hourmant accompagne les salariés concernés lors des entretiens. Soit ils acceptent un transfert sur un nouveau site dans le cadre

d'une convention avec LDC, avec un retour à Châteaulin dans deux ans dans un nouvel abattoir, soit ils entrent dans le PSE.

Pleurs et incompréhension

« Les salariés vont refuser, ici, c'est pleurs et incompréhension », raconte-t-elle. Elle demande la mise en place d'une cellule psychologique et souhaiterait aussi un plan de départs volontaires pour les salariés proches de la retraite. ■

CLARISSE JOSSELIN



FO plébiscitée dans les transports en commun de Montpellier

Les élections professionnelles à la TAM, dont les résultats ont été connus le 17 mai, rendent FO incontournable. Avec près de 69 % des voix tous collèges confondus, pour un taux de participation de plus de 90 % des 1100 salariés, le syndicat gagne 25 points par rapport au scrutin de 2016. Son score est de 79,63 % dans le premier collège qui inclut les chauffeurs de bus et tram. Il obtient 12 des 17 sièges au CSE et 6 des 9 sièges au conseil de discipline. « On est les seuls à pouvoir signer des accords », se réjouit le secrétaire général Laurent Murcia, qui attribue cette belle victoire de l'équipe au travail de terrain au quotidien. ■

C. J.



Air France : pour FO le dialogue social doit redécoller et vite

Les dix organisations, dont FO, formant l'inter-syndicale d'Air France ont obtenu de rencontrer en bilatérale la présidente par intérim de la compagnie, Mme Anne-Marie Couderc, nommée à la suite de la démission du P-DG le 4 mai dernier. Celui-ci avait joué son poste dans le cadre d'une consultation des salariés sur la proposition salariale faite par la direction. Or 55,44 % des personnels ont rejeté cette offre de modération salariale. Après quinze journées de grève depuis le 22 février, les salariés demandent que leur revendication salariale (+5,1 % en 2018) soit entendue afin de « mettre un point final au conflit ». La balle est toujours dans le camp de la direction. ■

V. F.

Pour FO Cheminots il n'y a aucune raison de cesser la grève

MARCHÉ DE DUPES L'annonce par le Premier ministre d'une reprise de la dette de la SNCF par l'État ne répond pas aux revendications qui ont motivé le déclenchement de la grève des cheminots.

« **N**ous ne sommes pas du tout soulagés par ce que nous a dit le Premier ministre », a déclaré Nathalie Homand, secrétaire confédérale, à l'issue de la rencontre à Matignon le 25 mai.

« Pas un seul cheminot n'est en grève aujourd'hui sur la question de la dette de la SNCF », a expliqué François Grasa, secrétaire général de la Fédération FO Cheminots.

« Pas une des revendications qui ont motivé le déclenchement de la grève n'ont été entendues, ni le maintien du statut, ni le refus des transferts obligatoires des agents aux entreprises privées, ni sur l'ouverture à la concurrence, ni sur la filialisation du fret ferroviaire... Le projet de réforme dont les cheminots veulent le retrait est toujours là. Ils s'exprimeront dans les assemblées générales. Nous y serons et nous nous prononcerons pour la poursuite de la grève », a-t-il ajouté.

La confédération FO apportera tout son soutien à la poursuite de la grève, a indiqué Nathalie Homand.

En plus de la réforme, une règle d'or budgétaire

L'annonce d'une reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État à hauteur de 35 milliards d'euros (25 en 2020 et 10 en 2022) n'a donc



Rencontre à Matignon le 25 mai 2018 entre le Premier ministre et la délégation FO, conduite par François Grasa et Nathalie Homand (à droite).

pas suffi à effacer l'ardoise des revendications.

De plus, le Premier ministre a clairement fait savoir qu'en échange, la direction de l'entreprise devra respecter une « règle d'or budgétaire » et augmenter sa productivité de 2,7 % par an afin de réduire des deux tiers l'écart de compétitivité avec ses

concurrents d'ici à 2026. Elle devra choisir les meilleurs moyens d'y parvenir : suppressions d'effectifs, augmentation de la flexibilité et de la polyvalence... Le gouvernement, lui, entend se charger du régime spécial des retraites des cheminots en 2019. ■

EVELYNE SALAMERO

ZOOM

Convention collective de branche contre statut

Les employeurs ont averti que la convention collective de branche destinée à remplacer le statut devait forcément lui être inférieure. Ainsi, pour favoriser le mérite et la polyvalence, les classifications actuelles, correspondant aux différents métiers (contrôleur, conducteur, mécanicien...), seraient remplacées par des « critères classants » (technicité, autonomie, responsabilité...) appliqués à des « emplois repères ». Un contrôleur, un vendeur en gare ou un agent d'escale, tous « agents en relation directe avec la clientèle », pourraient ainsi être interchangeables.

En grève le 22 mai, la fonction publique a rappelé son opposition aux contre-réformes

En grève le 22 mai à l'appel des neuf syndicats de la fonction publique, dont l'UIAFP FO, les agents publics ont montré une nouvelle fois leur détermination à défendre la fonction publique, son statut général, ses missions et ses emplois. Ils ont aussi exprimé leur rejet des réformes structurelles (contractualisation de l'emploi, rémunération au mérite, mesures de départs volontaires, restructuration des IRP) que voudrait imposer le gouvernement et qui attaqueraient les services publics dans leur identité républicaine. La journée nationale de grève était assortie de près de cent quatre-vingts manifestations qui ont rassemblé plusieurs dizaines de milliers d'agents.

La demande d'un « dialogue social constructif »

Dans le cortège parisien, Pascal Pavaudeau a apporté aux agents le soutien de l'organisation. Le secrétaire général de la confédération FO a pressé le gouvernement de stopper ses attaques contre les salariés du public et du privé, comme il le fait depuis un an. « Si le gouvernement n'entend pas [...] ça pourrait prendre une dimension interprofessionnelle », a-t-il averti. Le 25 mai les neuf organisations ont tenu une intersyndicale. Le même jour, à l'initiative de l'UIAFP FO, six d'entre elles ont demandé le report de la réunion de lancement de la concertation sur la rémunération au mérite. Une réunion non inscrite à l'agenda social et prévue – sur la base d'un délai de convocation très court – le 28 mai par le secrétaire d'État chargé de la fonction publique. La méthode est « en contradiction avec un dialogue social constructif », s'insurgeaient les syndicats dans la lettre adressée à M. Olivier Dussopt... ■ VALÉRIE FORGERONT



La protection des données personnelles et de la vie privée pourrait s'envisager sous la forme de droits collectifs.

Le droit du travail appelé à la rescousse du droit à la protection des données personnelles

VIE PRIVÉE Le juriste Lionel Maurel prône la transposition de certains mécanismes de protection sociale inscrits dans le droit du travail vers le droit de la protection des données personnelles.

« **C**omment faire en sorte que le consentement ne soit jamais retourné contre l'individu pour le faire participer à l'affaiblissement de ses propres droits ? » Une interrogation que syndicats, salariés et spécialistes du droit du travail connaissent bien, via notamment la problématique du référendum en entreprise. Mais cette question est posée par le juriste Lionel Maurel dans un tout autre contexte, celui de la protection des données personnelles et de la vie privée. Il est intervenu lors d'un colloque organisé dans le cadre du quarantième anniversaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Que vient faire le droit du travail dans cette affaire ? Jusqu'à présent, le droit à la protection des données n'a été pensé que dans sa dimension individuelle. « Nous pouvons envisager la protection des droits fondamentaux sous la forme de droits collectifs », avance le juriste. Car à l'heure des réseaux sociaux et du *big data*, ces données n'appartiennent pas à un individu propre et les partager a un impact collectif. La collecte des données engage tout le réseau de l'individu, ses amis, sa famille, ses collègues, etc.

ON DEMANDE À L'INDIVIDU, SEUL FACE À FACEBOOK, GOOGLE, MICROSOFT, D'ÊTRE LE GARDIEN DE SES PROPRES DROITS.

FOCUS

Le RGPD est entré en vigueur. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données personnelles. Depuis le 25 mai 2018, il oblige les entreprises à obtenir au préalable un consentement écrit, clair et explicite de l'internaute avant tout traitement de ses données personnelles. Le règlement inclut également une reconnaissance d'un droit à l'oubli, d'un droit à la portabilité des données et du droit d'être informé en cas de piratage des données, ainsi que la possibilité d'un recours à des actions de groupe en cas de traitement illicite de ces données.

L'essentiel pour les géants du numérique est ce que l'on appelle le « graph social », c'est-à-dire le réseau de connexions et de relations entre les individus et leurs amis, les sites qu'ils fréquentent, les articles qu'ils lisent, les objets connectés qu'ils utilisent. C'est ce réseau qui a une valeur que les plates-formes essaient de capter pour le vendre. Après avoir préalablement demandé aux internautes d'accepter les conditions générales d'utilisation.

Une asymétrie exorbitante

Autre point commun avec le champ du travail : la relation basée sur une asymétrie exorbitante entre l'individu et les géants du numérique. « On demande à l'individu, seul face à Facebook, Google, Microsoft, d'être le gardien de ses propres droits », souligne Lionel Maurel.

« Le droit du travail s'est constitué, jusqu'à une date récente, pour éviter que les individus participent à l'affaiblissement de leurs propres droits », argumente Lionel Maurel qui prône que la régulation des plates-formes s'inspire des mécanismes collectifs du droit du travail. Pour le juriste, l'avenir de la régulation des données devrait passer par une régulation des travailleurs des données. « Un angle certainement fécond, conclut-il. Mais cela voudrait dire de changer très profondément la philosophie de la protection des données pour la faire évoluer vers une protection sociale des données personnelles. »

NADIA DJABALI

CE QUI CHANGE

Le nouveau contrôle technique automobile obligatoire est entré en vigueur le 20 mai, comptant notamment 133 points de contrôle au lieu de 124 auparavant. L'amende en cas de défaut de contrôle technique reste fixée à 135 euros.

Un changement de fréquence de la TNT au 23 mai concerne les départements Allier, Côte-d'Or, Doubs, Haut-Rhin, Haute-Marne, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort et Vosges.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

PLUS DE **100%**

Le nombre de ménages « victimes d'un retrait frauduleux sur leur compte bancaire » a plus que doublé entre 2010 et 2016, passant de 500 000 à 1,2 million, selon les chiffres publiés le 16 mai 2018 par l'ONDRP, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Pour près des deux tiers des victimes de 2016, le préjudice est inférieur à 300 euros.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

MONTANT MENSUEL DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- 2 enfants : 129,86 €
- 3 enfants : 296,24 €
- Par enfant en plus : 166,38 €

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Vous mangez à l'extérieur? Comptez 35% de phtalates en sus

Prendre ses repas à l'extérieur peut nuire à la santé selon une étude américaine. Publiée fin mars dernier dans la revue *Environment International*, elle a révélé que les taux de phtalates étaient supérieurs de 35 % chez les personnes mangeant régulièrement à l'extérieur par rapport à celles qui cuisinent chez elles.

Pour en arriver à ce constat, les chercheurs de l'université américaine George Washington ont utilisé les données recueillies auprès de 10253 personnes lors d'une enquête nutritionnelle nationale réalisée entre 2005 et 2014. Ils leur ont demandé la provenance de la nourriture qu'elles avaient ingérée durant leurs dernières 24 heures, puis ils ont mesuré les taux de phtalates présents dans leurs urines.

Ces tests ont révélé que les personnes affichant les taux les plus élevés avaient mangé à l'extérieur, que ce soit au restaurant ou dans

un fast-food. Ce qui était le cas de 61 % des personnes étudiées. Si chez ces dernières le taux moyen est de 35 %, il est bien plus élevé, à 55 %, chez les adolescents, grands amateurs de nourritures rapides consommées à l'extérieur. Ce qui s'inscrit dans la lignée d'une autre étude américaine, qui, en 2016, révélait la présence de phtalates dans les sachets enveloppant notamment les hamburgers.

Le contenu et le contenant

Pour le professeur Jean-Louis Narbonne, toxicologue, expert auprès de l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, qui s'était montré très critique envers le documentaire « Notre poison quotidien » de Marie-Monique Robin, « les principales inquiétudes au sujet des phtalates concernent leurs effets néfastes

sur la fertilité et le développement fœtal ». Concernant le DEHP, qui possède « le potentiel toxique le plus élevé parmi les phtalates », et qui est le plus utilisé selon l'OMS, il considère que la « contribution de la voie alimentaire s'élèverait à 90 % de l'exposition totale ». Principale auteure de

l'étude, le docteur Julia Varshavsky, de l'université de Californie, à Berkeley, précise : « Nous ne demandons pas aux gens d'arrêter de manger à l'extérieur. Il s'agit juste de le faire avec modération et de privilégier des produits frais. » Et de ne pas oublier que l'emballage a son importance. ■

MICHEL POURCELOT

50
µg/kg/j
C'est le niveau maximal autorisé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

ZOOM

La pernicieuse migration des phtalates

Considérés par beaucoup comme des perturbateurs endocriniens, les phtalates migrent avec la chaleur ou au contact du gras. Or ils sont très répandus, aussi bien pour les boîtes à emporter que pour les emballages, gants et autres équipements utilisés dans la préparation des aliments pour les restaurants, les cafétérias et fast-foods divers.

Agenda

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE 2018

Les agents de la fonction publique sont appelés à voter le 6 décembre 2018 pour élire leurs représentants. Dans un contexte de casse des statuts et des garanties individuelles et collectives, de démantèlement et de destruction généralisés, cette politique a pour conséquence dogmatique la « déprotection », tant des agents publics que des citoyens. Pour ce scrutin, Force Ouvrière présentera des candidats pour défendre le service public avec comme seuls mots d'ordre : résister, revendiquer et reconquérir!
Le 6 décembre, votez et faites voter FO!



LA GRÈVE

Le syndicat FO de la ville d'Orly a appelé les personnels de la collectivité à faire grève le 25 mai contre le projet d'aménagement du temps de travail. C'était la quatrième journée de mobilisation depuis le 12 avril, où 250 personnes s'étaient rassemblées. « *La mairie veut nous faire passer de 35 heures à 37,5 heures par semaine avec 14 jours de RTT, mais en supprimant au passage 9 à 10 jours de congés sans contrepartie* », dénonce le syndicat. FO déplore également l'absence de dialogue social sur cette question.

L'INQUIÉTUDE

FO Com s'inquiète, dans un communiqué du 14 mai, de la volonté de La Poste de signer un partenariat avec Carrefour pour élargir son réseau de points de vente. Les employés des magasins, équipés des mêmes outils que les postiers, pourront vendre des produits courrier et colis et gérer des paquets. « *Cela permettrait de désengorger les bureaux, mais surtout de fermer plusieurs bureaux de poste* », dénonce FO Com qui exige que les postiers continuent d'exercer leur métier dans les meilleures conditions.

LE DÉSACCORD

La fédération de l'agroalimentaire FGTA FO refuse de signer l'accord trouvé le 2 mai sur les rémunérations conventionnelles dans la transformation laitière pour 2018. Elle souligne que l'augmentation de 1,2% de la grille proposée par les employeurs ne permet pas de maintenir le pouvoir d'achat des salariés, alors que l'inflation atteint 1,6% sur un an. Selon la FGTA FO, les résultats financiers des entreprises du secteur devraient permettre une revalorisation plus élevée des salaires l'an prochain.

Photographies de Force Ouvrière

Les photos des manifestations FO du 22 mai 2018 sont disponibles sur le compte Flickr de FO : www.flickr.com/force-ouvriere

Congrès de l'UD FO de l'Aube (10)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de l'Aube s'est tenu le 18 mai, sous la présidence de Patrick Privat, trésorier confédéral : www.force-ouvriere.fr/8578

Boutique Force Ouvrière

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : www.boutique-fo.fr

Votre hebdomadaire en ligne

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

Consomag : une émission de l'AFOC

Réalisée par l'Institut national de la consommation, en partenariat avec l'AFOC, cette vidéo s'intitule « Le refus d'embarquement ». Elle est disponible sur la chaîne Youtube de Force Ouvrière : www.youtube.com/SiteFO

« Bienvenue dans le monde du travail »

Retrouvez l'ensemble des dessins animés de notre série « Bienvenue dans le monde du travail » sur la chaîne Youtube de FO : www.youtube.com/LeMondeDuTravail

Il a propulsé FO à la première place

PORTRAIT En un peu plus de vingt ans, Philippe Jouin a monté un syndicat FO chez Eurocoustic où il n'en existait aucun, a convaincu de nombreux cadres et ingénieurs d'y rejoindre les ouvriers et les employés, et en a fait la première organisation syndicale dans l'entreprise.



Peu à peu, ils comprennent néanmoins que FO ne se construit pas contre eux et que son action peut aussi leur être bénéfique. Le syndicat obtient par la négociation que les ouvriers et les employés aient les mêmes droits en matière de prévoyance et de mutuelle que les cadres et agents de maîtrise, sans que ces derniers n'y perdent un centime. La grève de 2003 permet d'obtenir que l'entreprise ait enfin des fiches de poste. Et lors du dernier conflit, en mars 2018, qui a permis de gagner une prime exceptionnelle de 800 euros, plusieurs cadres et agents de maîtrise ont apporté leur solidarité sonnante et rébuchante aux ouvriers et employés.

Pour Philippe Jouin, tout cela est le résultat d'années de patience, de persévérance, de discussions. « *C'est le fruit d'un travail de longue haleine, mais quand tu vois le résultat, ça fait plaisir !* », résume-t-il. ■

Philippe Jouin, 58 ans, raconte avec passion et une fierté assumée pourquoi et comment il a monté en 2001, avec trois de ses collègues, un syndicat FO, devenu aujourd'hui première organisation syndicale dans l'entreprise.

« *En tant qu'intérimaire, j'observais... L'idée de monter un syndicat a germé en 1999, au moment où la direction a négocié et signé à la va-vite un accord sur les 35 heures, avec un représentant du CE, mandaté pour l'occasion. Nous avons perdu beaucoup d'avantages, notamment notre pause de 20 minutes.* »

En 2001, son CDI en poche, il crée le syndicat FO après avoir rendu visite à toutes les unions départementales. « *C'est l'indépendance qui nous a fait choisir FO.* »

De l'hostilité à la solidarité

Mais les cadres et agents de maîtrise ne veulent pas entendre parler de syndicats.